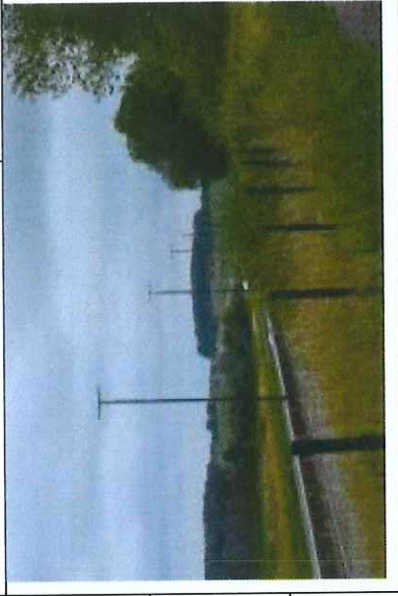


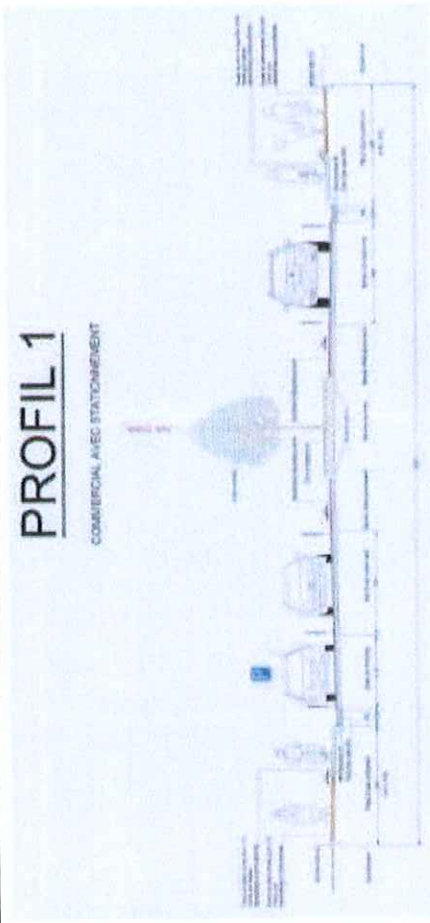
3. Les infrastructures

3.1 Infrastructures liées à la mobilité


a. Concevoir un aménagement végétalisé le long des routes dans le respect de la sécurité d'usage

<p>Description Présentation de la <u>circulaire ministérielle</u> sur la <u>gestion des espaces paysagers</u> présents le long des <u>infrastructures régionales</u> aux différents acteurs du Parc : communes, Maison du tourisme, agents provinciaux.</p> <p><u>Informations</u> sur la gestion le long des autoroutes, et routes régionales aux citoyens.</p> <p>Proposer d'<u>aménagement</u> les talus des autoroutes en <u>zones fleuries</u>.</p> <p>Echange d'<u>expériences positives</u> entre acteurs.</p> <p>Afin de renforcer la multi-modalité, des <u>aires de covoiturage officielles</u> doivent être aménagées à proximité des ZAE et des entrées-sorties d'autoroutes.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le fauchage tardif des abords tout en veillant à la sécurité des usagers ; • Mettre en place une gestion différenciée des abords ; • Traiter les "points noirs" visibles ponctuellement ; • Proposer des aménagements au sein traversées de villages adaptés au contexte du lieu ; • Veiller à la bonne lisibilité des paysages le long des parcours ; <p>Lien plan de gestion Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature 6.3 Préserver les paysages</p>			
<p>Rôle du PNHSA Mettre en place des réunions d'information à destination des administrations et des citoyens.</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA, SPW Infrastructure</p> <p>Partenaires Communes, DNF, CCATM, CLDR, Conseillers en mobilité...</p>			
<p>Priorité 2</p>	<p>Durée Ponctuelle – 2 ans</p>	<p>Echelle Parc</p>	<p>Public cible Élus, agents administratifs, conseillers en mobilité</p>	
<p>Outils à mobiliser Circulaire wallonne, exemples d'aménagements réalisés</p>				
<p>Sources financement possible A identifier suivant opportunité se présentant.</p>				

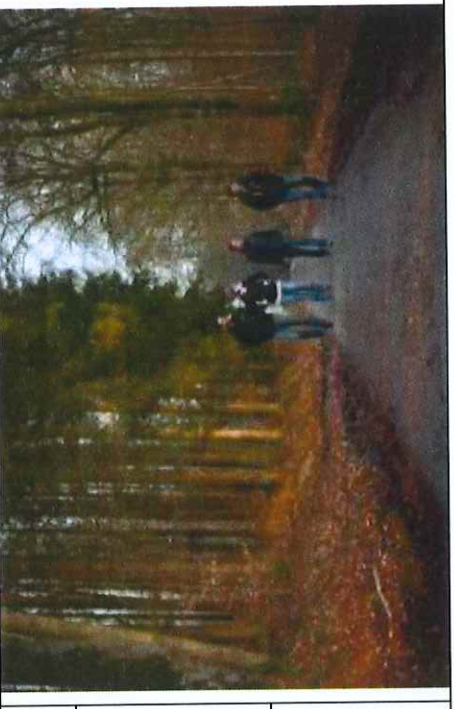
b. Intégrer les différents modes de déplacement sur la voirie et favoriser la biodiversité sur les bords de route

<p>Description Plus globalement, les voiries, en dehors des entités doivent être accompagnées de mesures favorables à l'environnement et à la biodiversité : <u>mettre en place des plans de gestion différenciée</u> ainsi que des plans de fauchage tardif, excepté aux endroits dangereux pour la sécurité. La plantation de haies à certains endroits pourra également protéger la route de congères ou autres désagréments liés aux vents forts.</p> <p>Concevoir des aménagements différents de la voirie en fonction de la vitesse souhaitée et obligatoire.</p> <p>Les voiries accueillent aussi tous les modes de déplacement, lors de leur rénovation, il est intéressant de les concevoir afin d'y accueillir tous les usagers en donnant une place spécifique aux modes doux. Mener une réflexion sur la place de la voiture dans les aménagements de voirie.</p> <p>Concevoir la transition entre l'espace public et les espaces privés de manière cohérente afin d'y faciliter la vie sociale.</p> <p>Lien avec la fiche action 1.1-d – entrées de villages.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une gestion différenciée des abords et le fauchage tardif des abords tout en veillant à la sécurité des usagers ; • Procéder à la plantation d'alignements d'arbres à l'approche des villages (effet porte) ; • Protéger les arbres, alignements d'arbres et haies le long des voiries ; • Donner une place pertinente et équilibrée aux piétons et cycles en adaptant les aménagements ; <p>Lien plan de gestion 5.4.2 Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature 6.3 Préserver les paysages</p>
<p>Rôle du PNHSA Accompagner les communes dans leur plan de gestion différenciée et pour la plantation de haies</p>	<p>Porteur de l'action Communes</p> <p>Partenaires Adalia, PNHSA, SPW, PCDN</p>
<p>Priorité 2</p> <p>Outils à mobiliser Informations sur les mesures existantes. Plans communaux de mobilité existants. Plans communaux de gestion différenciés (Bastogne, Vaux/Sûre, Habay, Léglise).</p> <p>Sources financement possible Plan investissement communal (PIC) Subventions Plantation de haies, mesures environnementales. Projet mobilité du PNHSA DR : Mobilité douce</p>	<p>Public cible Administrations communales</p> <p>Echelle Parc</p> <p>Durée En continu</p> 


c. Végétaliser les espaces publics et les rendre plus conviviaux et accueillants pour tous les usagers

<p>Description Concevoir des espaces publics davantage <u>végétalisés</u>. Arborez les places ou les espaces asphaltés des cœurs de villes et de villages. Favoriser l'implantation de <u>prairies fleuries</u>, avec des espèces indigènes et mellifères. Entretien des communs par la <u>participation citoyenne</u> (comité de quartier, de village) en proposant des petits jardins partagés dans les parterres et bacs à fleurs. Dès les prémices du projet d'urbanisation ou rénovation, mettre en place une concertation avec la <u>population et les différents acteurs</u> de la commune pour concevoir des espaces publics partagés entre les utilisateurs, fonctionnels, agréables. Organisation d'un cycle de <u>formation</u> sur cette thématique. Une attention particulière sera de mise pour les <u>usoirs</u>, sur <u>Fauvillers et Habay</u>, si cet espace est public, son utilisation est privée. Il s'agira de conserver une harmonie dans la gestion de ces lieux particuliers qui font la particularité des villages lorrains et sur Fauvillers (Charte des usoirs – CLDR).</p>	<p>Lien(s) avec les recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement des espaces verts en milieu villageois ou urbain ; • Valoriser les espèces végétales indigènes dans les divers aménagements ; • Préserver les haies et espaces verts existants pour leur fonction écologique et leur fonction paysagère au sein de la rue ;
	<p>Lien plan de gestion 5.4.2 Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature</p>
<p>Rôle du PNHSA Inciter la participation citoyenne autour de la conception d'espaces publics végétalisés ou de la création de petits jardins partagés ou des projets « Incroyables comestibles ». Soutenir la conception de projet</p>	<p>Porteur de l'action PNHSA</p> <p>Partenaires FPNW, MURLA, communes, SPW, Adalia, CLDR</p>
<p>Priorité 1</p> <p>Durée 2 ans</p> <p>Echelle Parc en ciblant quelques espaces publics représentatifs.</p> <p>Public cible Auteurs de projets, élus, habitants</p> <p>Outils à mobiliser Nombreux ouvrages de la CPDT, de la FRW Appel à projets de la Wallonie, comités citoyens.</p> <p>Sources de financement possibles Appel à projet C. Tellier « vers une végétalisation de notre territoire ». Plan d'investissement communal (PIC). Rénovation urbaine. Opération de développement rural : espaces publics.</p>	

d. Offrir un réseau de chemins agricoles et forestiers verts pour leurs usagers professionnels et pour une mobilité douce


<p>Description Les chemins agricoles servent de <u>liaison</u> entre villages, autrefois utilisés par les habitants pour se rendre d'un endroit à l'autre. Retrouver cette fonction de liaison pour les <u>déplacements doux</u> est essentielle tant pour les habitants que pour les touristes. Le réseau de points nœuds en cours de mise en oeuvre sera conforté et proposera une hiérarchisation des chemins. Cette nouvelle cartographie des liaisons entre village, en lien avec le <u>décret voiries</u>, pourrait contribuer à l'actualisation de <u>l'Atlas vicinal de 1841</u>. Pour éviter d'en faire des voiries « autoroutières » et conserver leur identité dans le paysage, sera valorisée une gestion favorisant un <u>revêtement perméable</u> quand c'est possible ainsi que la <u>biodiversité</u> et la <u>sauvegarde des bas-côtés</u> par un <u>fauchage tardif</u>, une gestion différenciée et la conservation ou la <u>replantation de haies</u>. La gestion des <u>chemins forestiers</u> interpelle régulièrement ses usagers : recharge de gros cailloux qui n'ont aucun lien avec le sous-sol et les cailloux présents dans le sol et peu praticables par les usagers en mode doux (cheval, vélo, piétons). <u>Rédaction</u> de lignes de bonne conduite de la <u>gestion des chemins forestiers</u> à l'intention : <ul style="list-style-type: none"> • Des exploitants forestiers pour l'entretien des chemins après travaux nécessitant le remblayage ; • Des utilisateurs touristiques (balisages et respect des accotements et lisières). </p> <p><u>Améliorer la communication de leur utilisation</u> vers l'ensemble des utilisateurs de la forêt. Lorsque qu'il y a des coupes le long de ceux-ci, leur <u>lisière</u> sera reconstituée de feuillus.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir leur existence, leur viabilité et le maillage de ces chemins et favoriser leur utilisation en mode doux ; • Eviter un bétonnage/asphaltage excessif et favoriser les revêtements perméables en cohérence avec la géologie ; • Favoriser le fauchage tardif des abords ; • Mettre en place une gestion différenciée des abords ; • Porter une attention particulière aux chemins creux ; • Prévoir des espaces de croisement pour les charrois ; • Veiller au respect et à l'entretien des chemins et aires lors de travaux de débardage et favoriser des techniques moins invasives.
<p>Rôle du PNHSA Uniformiser les panneaux d'information, valoriser les balades balisées, inventorier la biodiversité. Susciter la réflexion en collaboration avec les partenaires</p>	<p>Lien plan de gestion</p> <p>7.6 Développer l'offre de randonnées 7.8.2 Valorisation du massif forestier 8.3 Activation de politiques sectorielles en matière de préservation du patrimoine environnemental et naturel</p>
<p>Priorité 2</p> <p>Durée En continu</p> <p>Echelle Parc et communale</p> <p>Public cible Habitants, touristes, agriculteurs, forestiers</p> <p>Outils à mobiliser Balades cyclo-pédestres existantes, le réseau Points-nœuds lancé par le service tourisme de la province en 2017. Carte des chemins vicinaux de 1841. La brochure « Partageons la forêt » (https://61453aac-6ed1-4e33-a6f6-37c5b3ea227c.filesusr.com/ugd/a35561_e96570775f7346198c3174afb3d77cef.pdf) et les pistes de développement du projet.</p> <p>Sources financement possible Financements Wallons, européens pour la plantation de haies. PIC Mesures MAEC pour fauchage tardif. SPW voiries agricoles 60 à 80% pour la rénovation : taux en fonction des plantations</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA</p> <p>Partenaires Communes, Maisons du tourisme, CLDR, CCATM, SPW, Adalia, PCDN, Natagriwal, NTF, DNF, service tourisme de la province</p>
	

e. Valoriser les éléments du paysage le long de RAVeL, Voie de découvertes touristiques


<p>Description</p> <p>Agrémenter les RAVeL et autres pistes cyclables de <u>points paysages</u> expliquant les différents paysages qui peuvent être découverts en les empruntant.</p> <p>Valoriser les <u>patrimoines</u> rencontrés.</p> <p>Expliquer la <u>faune et flore</u> de certains lieux spécifiques tels les milieux humides, pelouses, forêt,...</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une gestion différenciée des abords ; • Valoriser des vues, des zones traversées ou des éléments situés le long du RAVeL ; • Prévoir une signalétique adaptée ; • Prévoir un mobilier de qualité adapté aux utilisateurs et intégré dans le cadre environnement. <p>Lien plan de gestion</p> <p>5.4.2 Rendre les routes et autoroutes plus favorables à la nature</p> <p>7.6 Développer l'offre de randonnées</p>
<p>Rôle du PNHSFA</p> <p>Concevoir et installer des panneaux didactiques.</p>	<p>Porteur de l'action</p> <p>PNHSFA, Maisons du tourisme</p> <p>Partenaires</p> <p>SPW Infrastructure, communes, CLDR, PCND</p>
<p>Priorité</p> <p>2</p> <p>Durée</p> <p>3 ans</p> <p>Echelle</p> <p>Parc</p> <p>Public cible</p> <p>Communes, utilisateurs</p>	
<p>Outils à mobiliser</p> <p>Relevés ADESA, Charte paysagère</p> <p>Sources financement possible</p> <p>Tourisme, actions paysages</p> <p>DR : mobilité douce</p>	

3.2 Autres infrastructures


a. Uniformiser et intégrer les publicités et dispositifs de publicité

<p>Description Relever les situations <u>problématiques</u> des différents dispositifs publicitaires. <u>Inventorier</u> les différents <u>types d'enseignes</u> et leur importance en termes d'informations. <u>Inventorier</u> les différents <u>règlements</u> et outils gérant cette thématique dans les communes. <u>Rédiger</u> une <u>charte</u> ou <u>ligne de conduite spécifique</u> par <u>thématique</u> en prenant en compte les outils existants dans les communes et des politiques en la matière, menées par ces dernières : commercial, tourisme, produits locaux, événements, ... en vue d'<u>uniformiser les dispositifs</u> et de <u>diminuer leur nombre</u>.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer le respect effectif des dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur ; Au sein des zones d'activités économiques et commerciales, privilégier le regroupement et l'homogénéisation des enseignes ; Adopter une charte visant à organiser et harmoniser la signalétique (signalétiques directionnelles, informatives et touristiques, dispositifs de publicités...) le long des voiries, et particulièrement à proximité des zones d'activité économique. 	
<p>Rôle du PNHSA Inventorier, relever l'existant. Animer le groupe de réflexion et la rédaction de la ligne de conduite.</p>	<p>Lien plan de gestion 8.3 Activation des politiques sectorielles : mise en cohérence des politiques communales en matière d'aménagement du territoire</p>	
<p>Priorité 2</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA</p>	<p>Partenaires Communes, SPW, Idelux, CCILB, ATLB, ADL, ...</p>
<p>Public cible Communes, acteurs locaux</p>		
<p>Echelle Parc – zones sensibles</p>		
<p>Outils à mobiliser Travail d'un étudiant ? Inventaires communaux Outils communaux</p>		
<p>Sources financement possible A identifier suivant opportunité se présentant.</p>		

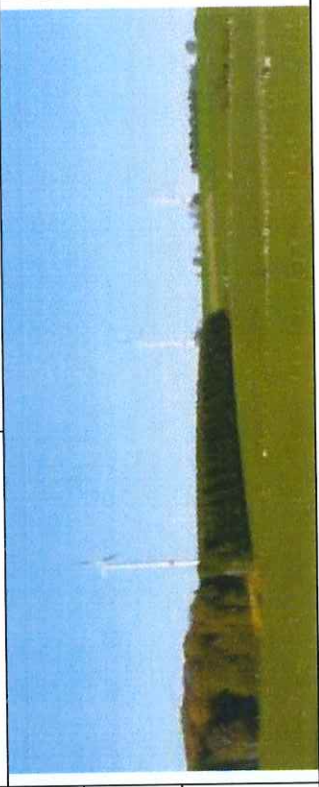
b. Encadrer l'installation des pylônes et antennes émettrices et susciter la réflexion sur l'avenir des télécommunications

<p>Description Si les pylônes et antennes émettrices font désormais partie des paysages, encadrer leur installation est toujours nécessaire par l'analyse des permis soumis à avis du Parc. Encadrer l'installation de nouveaux pylônes dans le cadre d'une couverture 4G optimale du territoire. L'avenir est à la 5G pour les opérateurs de télécommunication, cette technologie suscite de nombreuses interrogations, le Parc pourrait proposer un cycle de réflexion sur les enjeux, les avantages et inconvénients sur les paysages.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse paysagère pour toute nouvelle installation ; • Favoriser le regroupement des antennes-relais sur un même support ; • En cas d'implantation de nouveaux pylônes ; <ul style="list-style-type: none"> ○ En continuité de lignes verticales existantes ; ○ Eviter les paysages trop ouverts ; ○ Réduire la perception visuelle des éléments techniques implantés au pied du pylône ; <p>Lien plan de gestion 6.3 Préserver les paysages</p>
<p>Rôle du PNHSFA Rédaction de la grille des critères d'analyse des PU concernant les antennes émettrices Conception et animation du cycle de réflexion sur le futur des télécommunications.</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA</p> <p>Partenaires Communes, SPW, acteurs locaux, télécommunications</p>
<p>Priorité 3</p> <p>Durée En continu et 1 an pour la réflexion</p> <p>Echelle Parc</p> <p>Public cible Communes et opérateurs</p> <p>Outils à mobiliser Bon exemples, charte paysagère, permis existants Bastogne en transition, Nature Attitude</p> <p>Sources financement possible Financement A.T. PNHSFA</p>	

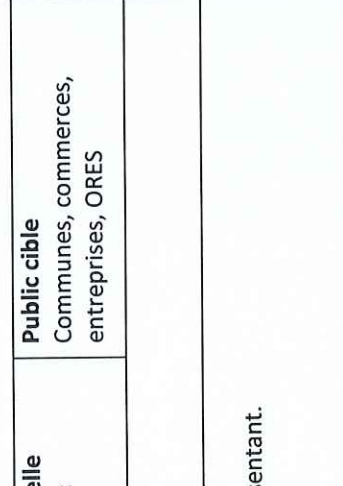
c. Limiter les pylônes et lignes électriques haute tension aériennes

<p>Description</p> <p>Lorsqu'une <u>nouvelle ligne</u> doit être créée pour des nouveaux accords, <u>éviter les câbles</u>. Pour les lignes existantes, <u>gérer les couloirs de ligne</u> en veillant à favoriser une biodiversité et une gestion naturelle.</p> <p>Ouvrir la <u>réflexion sur l'entretien et le maintien des pylônes</u> lié à un enfouissement global des lignes haute tension existantes.</p> <p>Dans le cadre de rénovation de voiries et d'<u>aménagement de cœur de villages (DR)</u>, prévoir l'<u>enfouissement des câbles électriques</u> basse et moyenne tensions automatiquement.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier dès que possible l'enfouissement des câbles ; • Veiller à intégrer les infrastructures annexes dans leur environnement immédiat ; • Limiter la démultiplication des lignes électriques ; le cas échéant, favoriser le regroupement des câbles sur une même ligne ; • Gérer dans le respect de la biodiversité les zones traversées par les lignes hautes tensions <p>Lien plan de gestion</p> <p>6.3 Préserver les paysages</p>			
<p>Rôle du PNHSFA</p> <p>Avis dans les PU</p>	<p>Porteur de l'action</p> <p>ELIA</p>	<p>Partenaires</p> <p>PNHSFA, communes, SPW</p>		
<p>Priorité</p> <p>2</p> <p>Outils à mobiliser</p> <p>Expériences réalisées ailleurs, études universitaires. Expérience acquise dans le projet LIFE-ELIA.</p> <p>Sources financement possible</p> <p>Promoteurs énergie.</p>	<p>Durée</p> <p>En continu</p>	<p>Echelle</p> <p>Parc</p>	<p>Public cible</p> <p>Promoteurs /Elia</p>	


d. Donner un cadre spécifique au développement éolien sur le territoire du Parc

<p>Description <i>Petit éolien – chez les particuliers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un <u>guide ou vade-mecum</u> pour les communes leur permettant d'analyser ces <u>projets particuliers</u> car il y a peu d'études d'impact sur la biodiversité dans ces demandes et structurent moins le paysage <p><i>Grand éolien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Diffuser la position de la FPNW et la ligne de conduite du PNHSA sur l'éolien. Réaliser, en concertation avec les communes et les PN voisins, une cartographie reprenant la <u>localisation positive</u> pour de futurs projets éoliens afin d'avoir un document de base de discussion avec les promoteurs éoliens. Préconiser une <u>concertation</u> avec les autorités communales bien en amont des projets d'implantation. Privilégier un <u>retour sur investissement pour l'ensemble de la population</u> : terrains publics et projet participatif. Obtenir que la <u>charte paysagère soit un document à prendre en compte</u> et motiver toute demande en fonction de celle-ci. Préconiser la <u>réalisation d'une étude</u> sur la faune plus poussée ainsi que sur la <u>santé</u> de la population. Susciter les auteurs de l'étude d'incidence à faire preuve d'une <u>approche plus pédagogique</u> et <u>participative</u> dans la présentation des projets pour une <u>meilleure compréhension</u> de la part des riverains. 	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> Planifier le développement éolien ; Regrouper les installations ; Respecter les lignes de force naturelles et artificielles ; Respecter les proportions et le rythme ; Eviter la co-visibilité et les situations de saturation ; Limiter l'impact paysager des infrastructures annexes ; <p>Lien plan de gestion</p> <p>6.2.2 Objectifs opérationnels : contribuer à la mise en place d'un schéma éolien transcommunal</p> <p>6.3 Conserver les paysages</p>
<p>Rôle du PNHSA Participation à la réflexion globale menée par la fédération des Parcs naturels de Wallonie et la mettre en pratique sur le terrain.</p>	<p>Porteur de l'action PNHSA et autres PN</p>
<p>Priorité 1</p>	<p>Partenaires Province (DD), communes, SPW, Lucéole</p>
<p>Durée 2-3 ans</p>	
<p>Echelle Province</p>	<p>Public cible Promoteurs éoliens</p>
<p>Outils à mobiliser GAPPER, cadre éolien, plan air-climat, prise de position FPNW, ligne de conduite PNHSA, démarche coopérative Lucéole</p>	<p>Sources financement possible A identifier suivant opportunité</p>


e. Diversifier les sources d'énergie solaire, en veillant à leur intégration dans les paysages bâtis ou non bâtis

<p>Description <u>Inventorier les toitures de bâtiments commerciaux et industriels</u> qui permettraient d'accueillir des panneaux solaires. Les projets de <u>champs photovoltaïques</u> (au sol ou sur bâtiment), doivent privilégier une <u>participation de la population</u> ou un projet public/privé pour garantir des retombées aux citoyens. Les « <u>champs solaires</u> » devront y permettre du <u>pâturage</u> et y laisser s'y développer la <u>biodiversité</u>. Suivre les recommandations dans <u>l'analyse des demandes de permis d'installation de champs solaires</u> en rédigeant une <u>ligne de conduite</u>. Dans la mesure du possible, <u>d'autres alternatives de source d'énergie solaire</u>, aux « champs photovoltaïques » seront privilégiées.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les toitures, favoriser une certaine homogénéité en groupant les panneaux solaires pour former un ensemble rectangulaire et veiller à respecter les recommandations de la CRMSF sur les bâtiments classés ; • Au sol, privilégier les installations basses tout en permettant une exploitation herbagère des parcelles d'implantation et privilégier un emplacement où l'installation est appuyée sur un arrière-plan construit ; • Eviter d'installer des champs solaires dans les lignes de force des paysages ; • Prévoir des aménagements paysagers compensatoires comme la plantation d'arbustes d'essences locales ; • Garantir la non-visibilité de l'installation depuis le domaine public et accompagner l'installation de dispositifs d'intégration paysagère ; • Eviter les traceurs <p>Lien plan de gestion 6.2.2 Etablir un plan de développement des sources d'énergies renouvelables disponibles. 6.3 conserver les paysages</p>		
<p>Rôle du PNHSFA Avis remis dans les demandes de permis Ligne de conduite</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA / Communes</p> <p>Partenaires PNHSFA, communes, entrepreneurs</p>		
<p>Priorité 3</p>	<p>Durée 5 ans</p>	<p>Echelle Parc</p>	<p>Public cible Communes, commerces, entreprises, ORES</p>
<p>Outils à mobiliser Avis déjà remis.</p> <p>Sources financement possible A identifier suivant opportunité se présentant.</p>			
			

f. Renforcer le paysage nocturne afin de préserver la faune nocturne et l'observation du ciel


<p>Description</p> <p>En collaboration avec ASCEN et l'Observatoire Centre Ardenne (OCA), rédiger un <u>plan éclairage</u> sur les communes du parc assurant une <u>sécurité</u> pour les usagers tout en améliorant les <u>conditions de vie</u> pour la faune nocturne et en sauvegardant les possibilités d'<u>observation</u> du ciel.</p> <p>Couper l'<u>éclairage</u> entre minuit et 5heures en <u>expliquant les enjeux</u> et en étant attentif au sentiment de <u>sécurité</u> des habitants.</p> <p>Mener des <u>projets pilotes</u> d'éclairage intelligents.</p> <p>Organiser un <u>cycle de formation</u> sur cette thématique pour les auteurs de projets.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir correctement les besoins ; • Limiter l'éclairage aux endroits où il est nécessaire ; • Prévoir un éclairage efficace au design affiné et discret ; • Proposer l'établissement d'un plan « éclairage » en vue d'assurer la cohérence des dispositifs ;
<p>Lien plan de gestion</p> <p>8.2. Nouvelles pratiques et méthodes innovantes : des autres initiatives wallonne en matière de nature ou d'environnement</p>	<p>Porteur de l'action</p> <p>PNHSFA, FPNW, Communes</p>
<p>Rôle du PNHSFA</p> <p>Participation au comité de pilotage d'ASCEN</p>	<p>Partenaires</p> <p>ASCEN, OCA, PCDN, Province</p>
<p>Priorité</p> <p>1</p>	
<p>Durée</p> <p>5 ans</p>	<p>Public cible</p> <p>Communes, commerces, entrepreneurs, ORES</p>
<p>Echelle</p> <p>Parc</p>	<p>Outils à mobiliser</p> <p>Travail réalisé par ASCEN, charte provinciale et comité de pilotage.</p> <p>Guide GDL sur l'éclairage public</p>
<p>Sources financement possible</p> <p>A identifier suivant opportunité se présentant.</p>	<p>©M. Henkinet</p>

g. Préserver la quiétude des paysages

<p>Description Mener une <u>étude</u> sur <u>l'ensemble des bruits qui perturbent la quiétude des paysages sonores</u> du Parc. Prendre en considération les <u>conséquences au niveau des bruits perçus</u> par les habitants suite à l'abattage de bosquets, de haies. Faire preuve d'une <u>bonne communication</u> concernant les projets de modification d'écran contre le bruit (explication des enjeux et du suivi). Sensibiliser aux <u>différents perceptions</u> des paysages : vue, odorat, ouïe.</p>	<p>Lien(s) recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver la quiétude des paysages sonores • Limiter l'impact des abattages de bosquets, haies sur les bruits perçus par les habitants 	
	<p>Lien plan de gestion 8.2. Nouvelles pratiques et méthodes innovantes : des autres initiatives wallonnes en matière de nature ou d'environnement</p>	
<p>Rôle du PNHSFA Sensibiliser à cette approche</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA</p>	<p>Partenaires Communes, PCDN</p>
<p>Priorité 3</p>	<p>Echelle Parc</p>	<p>Public cible Habitants, entrepreneurs bois et jardins</p>
<p>Outils à mobiliser Publications sur le sujet.</p>		
<p>Sources financement possible A identifier suivant opportunité se présentant.</p>		
		

4. La pédagogie


a. Donner des informations compréhensibles par tous sur la Charte et les paysages

<p>Description La mise en œuvre de la Charte paysagère, sa compréhension et son intégration passeront par un volet information et sensibilisation aux paysages rencontrés, leurs composantes, leurs évolutions et les enjeux.</p> <p>Différentes méthodes seront proposées pour diffuser l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rédaction d'une brochure présentant la Charte de manière synthétique avec la collaboration de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie ; • La rédaction de brochures sur différentes thématiques ; <p>La conception de panneaux explicatifs des paysages.</p>	<p>Lien(s) avec les recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les habitants, les touristes, élus, et to paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité ; • Mettre en place un volet pédagogique destiné tant aux écoles ; • Mettre en place des projets pilotes qui serviront de démonstrateurs repris dans la charte paysagère du Parc ; • Mettre en place des circuits balisés et valoriser les points de vue permettant la découverte et la compréhension des paysages du Parc.
	<p>Lien plan de gestion 6.3 Préserver les paysages</p>
<p>Rôle du PNHSA Rédaction des outils</p>	<p>Porteur de l'action PNHSA</p> <p>Partenaires communes et les différents acteurs</p>
<p>Priorité 1</p> <p>Outils à mobiliser Charte paysagère, projets déjà réalisés</p>	
<p>Sources de financement possibles Financement AT du PNHSA Projet européen ou subvention spécifique à identifier suivant opportunité se présentant. Communes ou acteurs du territoire</p>	

b. Expliquer les paysages par une mise en valeur de ceux-ci

<p>Description Sur le terrain, proposer divers <u>circuits balisés</u> expliquant les paysages rencontrés et leurs composantes. Mettre en place différents <u>observatoires du paysage</u> avec des <u>panneaux didactiques</u>.</p>	<p>Lien(s) avec les recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les habitants, les touristes, élus, et le paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité ; • Mettre en place un volet pédagogique destiné tant aux écoles ; • Mettre en place des projets pilotes qui serviront de démonstrations ; • Mettre en place des circuits balisés et valoriser les points de vue permettant la découverte et la compréhension des paysages du Parc. 		
	<p>Lien plan de gestion 6.3 Préserver les paysages</p>		
<p>Rôle du PNHSFA Conception des circuits et diffusion de l'information Conception des observatoires et rédaction du contenu des panneaux explicatifs</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA</p>	<p>Partenaires Communes, Maisons du tourisme, Office de tourisme, CLDR</p>	
<p>Priorité 1</p>	<p>Durée En continu</p>	<p>Echelle Parc</p>	<p>Public cible Habitants (tous âges), touristes</p>
<p>Outils à mobiliser Table d'orientation, circuits balisés, brochures touristiques, ...</p>			
<p>Sources de financement possibles Financement AT du PNHSFA Projet européen ou subvention spécifique à identifier suivant opportunité se présentant. Communes ou acteurs du territoire</p>			

c. Comprendre les paysages et leurs composantes, former à la gestion des paysages

<p>Description Différentes activités vont permettre de vulgariser, d'expliquer la <u>Charte paysagère</u> : lecture de paysages, promenades guidées, formations à la photographie ou au croquis de paysage, cycle de conférences...</p> <p><u>Gérer les paysages</u>, c'est aussi <u>former</u> à différentes techniques qui vont permettre de rencontrer les recommandations et les actions proposées dans la Charte, de manière non exhaustive, des formations théoriques et pratiques à la restauration du bâti (habitat traditionnel, patrimoine, ...), formation à la permaculture, à l'entretien de haies, ...</p> <p>Des <u>chantiers participatifs</u> peuvent également servir à appréhender la gestion des composantes paysagères : projets citoyens d'aménagement d'espaces publics, chantier murs en pierre sèche, restauration de patrimoine, restauration et entretien de vergers, ...</p> <p>Faisant suite à la mise en œuvre de la Charte paysagère, une mise à jour de <u>l'Atlas des Paysages de l'Ardenne centrale</u> sera proposée.</p>	<p>Lien(s) avec les recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les habitants, les touristes, élus, et to • paysage, de sa qualité, de sa diversité et de sa lisibilité ; • Mettre en place un volet pédagogique destiné tant aux écoles; • Mettre en place des projets pilotes qui serviront de démon • paysagères reprises dans la charte paysagère du Parc ; • Mettre en place des circuits balisés et valoriser les points de vue permettant la découverte et la compréhension des paysages du Parc.
<p>Lien plan de gestion 6.3 Préserver les paysages</p>	
<p>Rôle du PNHSA Mettre en place les conférences, formations, chantiers participatifs</p>	<p>Porteur de l'action PNHSFA</p>
<p>Priorité 1</p>	<p>Partenaires Communes, CLDR, acteurs du territoire en fonction de la thématique visée</p>
<p>Public cible Habitants (tous âges), touristes</p> <p>Echelle Parc</p> <p>Durée En continu</p> <p>Outils à mobiliser Projets en cours, expériences accumulées au Parc et chez les partenaires. Atlas des paysages de l'Ardenne centrale</p> <p>Sources de financement possibles Financement AT du PNHSA Projet européen ou subvention spécifique à identifier suivant opportunité se présentant. Communes ou acteurs du territoire.</p>	

Annexe 1 Les actions par priorité de mise en œuvre

	Priorité haute (1)	Priorité Moyenne (2)	Priorité faible (3)
Paysage bâti	<ul style="list-style-type: none"> Susciter et accompagner les démarches de rédaction d'outils de développement territorial en y intégrant la gestion des paysages bâtis Renforcer les cœurs de village par une mixité de fonctions en veillant à la compatibilité avec leur caractère résidentiel Faciliter l'intégration paysagère des nouveaux lotissements et limiter les extensions linéaires Conservier le caractère identitaire des villes dans leur développement Rendre les Parcs d'Activités Economiques plus verts et bleus dans leur conception et gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Marquer visuellement les entrées de villages Requalifier les entrées de ville par une meilleure intégration paysagère Restaurer le bâti ancien en respectant ses caractéristiques et le mettre en valeur Accompagner l'intégration paysagère des constructions contemporaines 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître, gérer et valoriser le patrimoine Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des habitats légers Concevoir de nouveaux bâtiments agricoles intégrés au sein de l'espace agricole Intégrer les nouveaux bâtiments commerciaux en tenant compte du contexte urbain ou villageois Améliorer la qualité paysagère des zones d'accueil touristique
Paysage non bâti	<ul style="list-style-type: none"> Encourager et aider les agriculteurs et propriétaires à planter et à entretenir des haies d'essences indigènes et variées Valoriser les cours d'eau et les gérer durablement. 	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les modes de cultures céréalières, fourragères et diversifier les techniques agricoles Restaurer et développer un réseau de vergers hautes tiges Développer des cultures de sapins de Noël plus respectueuses de l'environnement Encourager une gestion forestière durable en concertation avec les différents acteurs Valoriser les taillis de chênes en tant que témoins de l'histoire industrielle de la localité (moulin à tan, tannerie). Mettre en valeur le rôle des bosquets dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver près de fauche, pâturages et éléments de liaison écologique tout en préservant l'accès aux terres pour des jeunes 3 Mise en valeur et pérennisation des arbres repères et remarquables Diversifier la composition en essences des forêts résineuses complémentaiement à la forêt de feuillus Limiter la superficie de peuplements résineux et diversifier leur composition Promouvoir des modes de gestion écologiques des mares Valoriser les étangs en tant qu'élément paysager Entretienir les fonds de vallée humide afin de préserver la qualité biologique et paysagère de ces milieux. Valoriser ces milieux particuliers où affleure le socle géologique Valoriser les carrières et ardoisières d'hier et d'aujourd'hui comme lieux de biodiversité et de patrimoine Lutter contre les espèces invasives
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> Végétaliser les espaces publics et les rendre plus conviviaux et accueillants pour tous les usagers Donner un cadre spécifique au développement éolien sur le territoire du Parc Renforcer le paysage nocturne afin de préserver la faune nocturne et l'observation du ciel 	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir un aménagement végétalisé le long des routes dans le respect de la sécurité d'usage Intégrer les différents modes de déplacement sur la voirie et favoriser la biodiversité sur les bords de route Offrir un réseau de chemins agricoles et forestiers verts pour leurs usagers professionnels et pour une mobilité douce Valoriser les éléments du paysage le long de RAVeL, Voie de découvertes touristiques Uniformiser et intégrer les publicités et dispositifs de publicité Limiter les pylônes et lignes électriques haute tension aériennes 	<ul style="list-style-type: none"> Encadrer l'installation des pylônes et antennes émettrices et susciter la réflexion sur l'avenir des télécommunications Diversifier les sources d'énergie solaire, en veillant à leur intégration dans les paysages bâtis ou non bâtis Préserver la quiétude des paysages
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> Donner des informations compréhensibles par tous sur la Charte et les paysages Expliquer les paysages par une mise en valeur de ceux-ci Comprendre les paysages et leurs composantes, former à la gestion des paysages 		<ul style="list-style-type: none">

Annexe 2 : Liste, non exhaustive, de documentation et sites web utiles pour la mise en œuvre des fiches-actions

1. MILIEU BATI

1.1. Le village et la ville dans le paysage

- FRW, Territoires en vue. Guide de lecture du territoire rural, 2018
- FRW/SPW, Les brochures RGBSR dont les plus récentes consacrées à Anlier, Rulles et Habay-la-Vieille
- Association RED, Revitalisation harmonieuse des centres de villages & petites villes, projet interrégional, 2018
- MURLA/PNHSFA, Nuancier pour les façades rurales de l'Ardenne centrale. Conseils d'utilisation dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, 2016
- SPW, Le Vade Mecum permis d'urbanisation, 2011
- SPW, Référentiel quartiers durables, 2014
- MURLA, L'attractivité des cœurs de communes, rapport de synthèse, 2020
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « L'attractivité des cœurs de communes »
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « Pour des logements multiples de qualité »
- Documents régionaux d'aménagement du territoire : SDT, Guide Régional d'Urbanisme (RBBSR, Règlement sur les enseignes, accessibilité)
- Documents communaux d'aménagement du territoire : Schéma de Développement Communal, Schéma d'orientation local, Guide communal d'Urbanisme, balises urbanistiques
- http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/
- <https://cpdt.wallonie.be/>
- <https://murla.be/>
- <https://territoires.frw.be/>
- <https://www.frw.be/>

1.2 Architecture et patrimoine

- FRW, Territoires en vue. Guide lecture du territoire rural, 2018
- FRW, Les fermes-blocs. Recommandations pour leur avenir, 2018
- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°6 La sauvegarde du patrimoine rural, réédition 2019
- MURLA, Grille de cohérence architecturale, chapitre Architecture de Territoires en vue, 2018
- MURLA, fiche « C'est recommandé près de chez vous » : « Les fermes traditionnelles en Ardenne : Attention travaux ! »
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « Pour des logements multiples de qualité »
- MURLA, fiche « C'est recommandé près de chez vous » sur la thématique de l'habitat léger
- La boîte à outils de la Pierre sèche
- PNHSFA, PNDO, AWAP, PNRL, Artisans Bâisseurs en pierres sèches, Natur&emwelt, Natur & Geopark Mëllerdall, Brochure « Entretenir un mur en Pierre sèche »
- Fiche « Les indispensables de la Pierre sèche »
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-outils.html>
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-astuces.html>
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-sos-patrimoine-rural.html>
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-inventaires.html>
- <https://murla.be/>
- <https://www.habitat-participation.be/habitat-leger>
- <https://www.frw.be/>

1.3 Les fonctions

- FRW & MRW, Intégration paysage agriculture - Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, 2001
- MURLA, fiches « C'est recommandé près de chez vous » - « Pour des logements multiples de qualité »
- MURLA et Association RED, Les parcs d'activité économique – A la rencontre des nouveaux enjeux territoriaux et économiques, 2009
- Contrat de rivière Ourthe, Conseils pour l'intégration paysagère des terrains de camping touristique et de caravanage, 2006
- <https://pro.visitardenne.com/demarche-ecotouristique-rejoindre-le-club-ardenne-ecotourism/fiches-pratiques-ardenne-ecotourism/>
- <https://www.tendances-tourisme.org/fr/inspiratie/2330/idee-cherche-prestataire- inspirez-vous-grace-aux-fiches-idees>

2. L'ESPACE NON BÂTI

- <http://environnement.wallonie.be/>

2.1 Paysage agricole

- <https://www.adalia.be/>
- <https://www.natureattitude.be/>
- <https://www.natagriwal.be/>

2.2 Les haies et les arbres

- Reif A., Schmutz T., Plantation et entretien des haies en Europe, Institut pour le développement forestier, 2001
- PNVA & PNVAH, Paysage et cheminements, 2013
- <https://territoires.frw.be/patrimoine-arbres-haies-remarquables.html>
- <http://mahaie.be/>
- <https://www.transagroforest.eu/fr/documentation/publication/11:haies-champetres-le-plan-de-gestion-comme-garantie>

2.3 Milieu forestier

- PNHSFA, CCFARM et MT Cap-Sûre Anlier, Brochure « Partageons la forêt », 2020
- https://61453aac-6ed1-4e33-a6f6-37c5b3ea227c.filesusr.com/ugd/a35561_e96570775f7346198c3174afb3d77cef.pdf

-

2.4 L'eau

- Ramsar, aménager son plan d'eau pour le rendre accueillant à la faune et à la flore sauvage,

2.5 Milieu naturel

- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

2.6 Espèces invasives

- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°12 La nature, la biodiversité, le développement rural y contribue, 2013
- Brochure « Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives » 2008
- www.alterias.be

3. LES INFRASTRUCTURES

3.1 Infrastructures liées à la mobilité

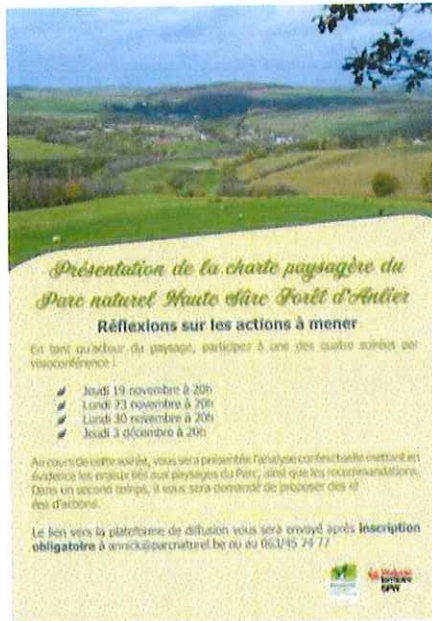
- CPDT, Infrastructures vertes pourvoyeuses de services écosystémiques, 2020
- FRW, Territoires en vue. Guide lecture du territoire rural, 2018
- FRW, Espaces publics en milieu rural. Guide unique pour des aménagements spécifiques, 2018
- MURLA, Les usoirs en Lorraine belge, sensibilisation et conseils, 2016
- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°8 Les espaces publics villageois
- Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°9 a pied, à vélo, les voies vertes au quotidien

3.2 Infrastructures

- Revue Parcs, Publicité et paysage : vers une résolution du conflit, magazine de la fédération des parcs naturels régionaux de France, mars 2009
- PNVA & PNVH, les panneaux photovoltaïques dans le paysage, 2013

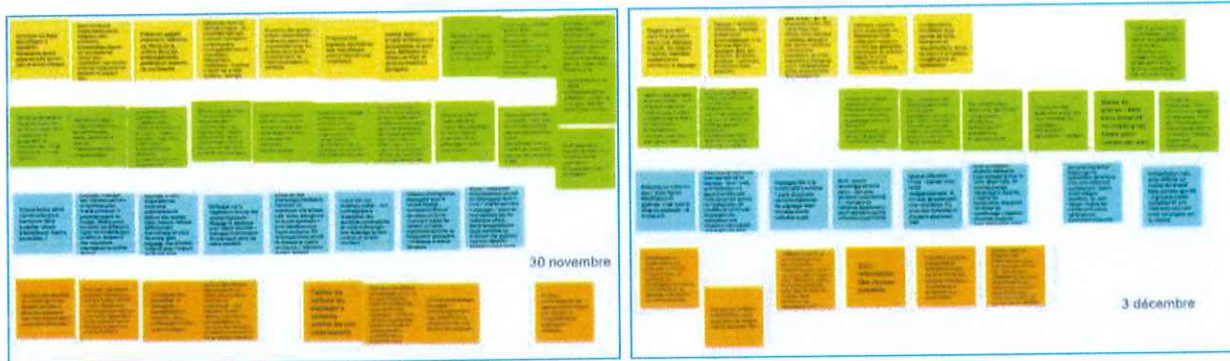
Annexe 4 : La participation dans le cadre de l'élaboration des actions

Si les conditions sanitaires liées à la pandémie de la COVID n'ont pas permis de mettre en place des réunions participatives en présentiel à l'automne 2020, quatre réunions par visioconférence ont été programmées. Membres des Conseils communaux, CCATM, CLDR et acteurs identifiés par les Communes ont été conviés à participer à une soirée de leur choix, ce qu'une cinquantaine de personnes a fait.



Soirée	Participation	
19-nov	12	
23-nov	15	
30-nov	12	
03-déc	10	
Total	49	
Intérêt/excusés	6	
	Participants	Intérêt/excusés
Bastogne	3	2
Fauvillers	8	1
Habay	13	
Léglise	13	2
Martelange	3	
Neufchâteau	5	1
Vaux-sur-Sûre	1	
PNHSFA	1	
FRW	2	
Total	49	

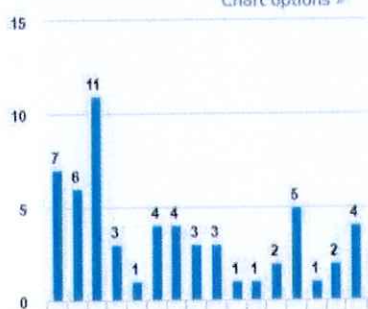
La soirée était divisée en deux temps : une première partie consacrée à la présentation de l'analyse contextuelle et des recommandations déjà validées par le Comité de Pilotage et un second temps participatif où les personnes connectées émettaient leurs idées d'actions sur le paysage bâti, le paysage non bâti, les infrastructures et la pédagogie. Cette animation s'est déroulée grâce à l'outil Jamboard de Google. 123 propositions d'actions ont été émises et ont permis de rédiger les fiches-actions.



Après les rencontres, les participants avaient l'occasion d'émettre des idées complémentaires via un questionnaire sur Framafoms et d'indiquer les thématiques prioritaires pour eux.

3 axes prioritaires pour l'espace bâti

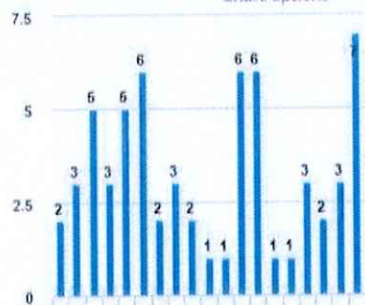
Chart options »



Le village dans le paysage - Forma du village	7
Le village dans le paysage - Noyau villageois	6
Le village dans le paysage - Extension ville/village	11
Le village dans le paysage - Entrée village	3
Le village dans le paysage - Entrée ville	1
Architecture et patrimoine - Habitat traditionnel	4
Architecture et patrimoine - Architecture contemporaine	4
Architecture et patrimoine - Patrimoines	3
Architecture et patrimoine - Eléments du patrimoine	3
Fonctions - Bâtiments et infrastructures agricoles	1
Fonctions - Bâtiments publics	1
Fonctions - Bâtiments commerciaux	2
Fonctions - Zone d'activités économiques	6
Fonctions - Campings	1
Fonctions - Habitat léger	2
Fonctions - Gîtes de grande capacité	4

3 axes prioritaires pour l'espace non bâti

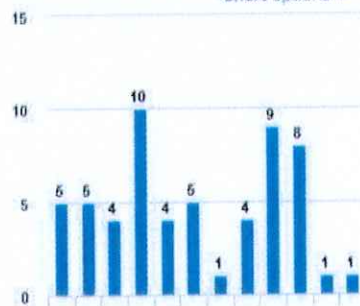
Chart options »



Milieu agricole - Pâtures et prés de fauche	2
Milieu agricole - Cultures	3
Milieu agricole - Sapins de Noël	5
Milieu agricole - Vergers	3
Milieu agricole - Chemins agricoles et de remembrement	6
Arbres et haies - haies et alignement d'arbres	5
Arbres et haies - Arbres isolés ou remarquables	6
Milieu forestier - Forêts de feuillus	2
Milieu forestier - Forêts de résineux	3
Milieu forestier - Bosquets de résineux	2
Milieu forestier - Lisières des massifs forestiers	1
Milieu forestier - Chemins forestiers	1
Eau - cours d'eau	6
Eau - Mares	6
Eau - Etangs	1
Eau - Marais et fonds de vallées humides	3
Autres - Faune et flore invasives	3
Autres - Patrimoine naturel et sites classés	2
Autres - liaisons écologiques	7

3 axes prioritaires pour les infrastructures

Chart options »



Mobilité - Autoroutes, N4 et voiries régionales	5
Mobilité - Voiries locales et abords	5
Mobilité - Espaces publics	4
Mobilité - Végétalisation dans les villes et villages (Espaces verts et plantations)	10
Mobilité - RAVeL	4
Autres - Enseignes et dispositifs de publicité	4
Autres - Pylônes et antennes émettrices stationnaires (GSM)	1
Autres - Pylônes et lignes électriques haute tension	5
Autres - Eoliennes	4
Autres - Paysages nocturnes	9
Autres - Panneaux solaires	8
Autres - Paysages sonores	1

Les partenaires du Parc présents au comité de pilotage avaient également eu l'occasion de travailler sur les actions lors du COPIL du 20/10/2020.